

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU DEPARTEMENT DU LOIRET

Article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015

Contexte

Conformément à la réorganisation territoriale initiée par la loi NOTRe, l'année 2017 signe le transfert d'une partie de la compétence transport du département à la région, qui récupère à ce titre 52 % de CVAE du département.

Outre ce transfert, le Loiret intègre dans son budget primitif des éléments nouveaux tels que des mesures gouvernementales concernant les ressources humaines, mais également les conséquences financières de la loi Peillon, de la loi d'adaptation de la société au vieillissement ainsi que de la loi relative à la protection de l'enfant qui accroissent les incertitudes qui pèsent sur le budget du département. Enfin, le département participe pour la dernière année au redressement des comptes publics par une réduction de sa Dotation Globale de Fonctionnement de 9,4 M€.

Ainsi malgré les tensions de plus en plus vives, le budget primitif 2017 s'inscrit dans une trajectoire pluriannuelle, permettant le respect des ratios financiers cibles avec :

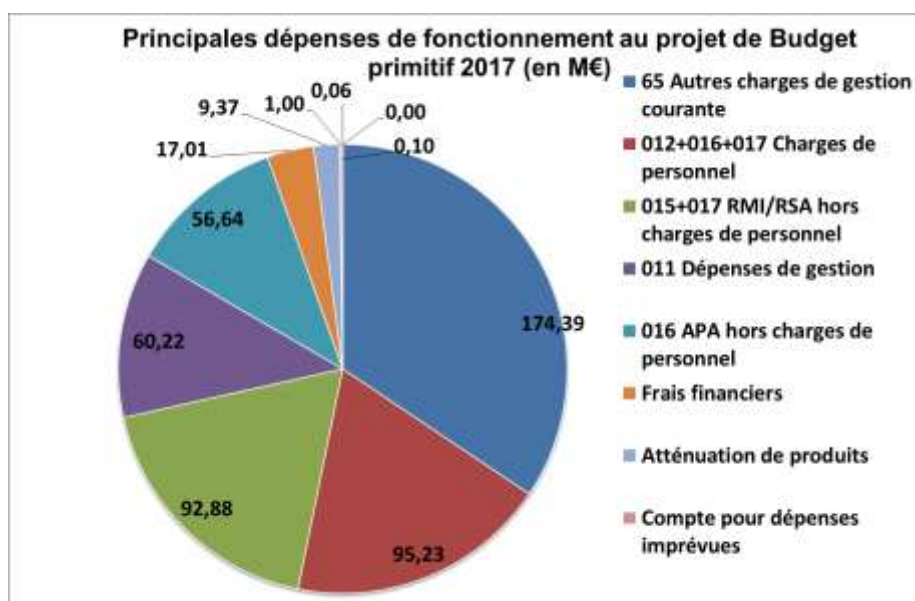
- Un taux d'épargne brute de 11,66 % et une capacité de désendettement de 7,3 années, gage de la crédibilité du Département vis-à-vis des citoyens et des prêteurs ;
- Un niveau d'investissement de 119,8 millions d'euros afin de maintenir un soutien jugé indispensable au territoire et à la population.

I. Un budget de 666,1 M€, qui préserve l'épargne nécessaire au financement des opérations d'investissement.

1. Faits significatifs en dépenses

Les dépenses de fonctionnement du budget annuel

Au global, les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour 2017 à 506,9 millions d'euros, soit une diminution de 2,8% par rapport au budget voté en 2016.



Les principaux postes en évolution sont les suivants :

- **Un montant des allocations individuelles de solidarité (AIS)**, qui atteint 152,9 M€ en 2017, avec un accroissement du reste à charge annuel (+3,1 M€), menaçant chaque année la soutenabilité budgétaire des départements.
- **Les charges à caractère général connaissent une forte baisse (-12,8% soit -8,8 M€) liée principalement** au transfert de charges de la compétence transports à la Région.
- **Concernant les charges de personnel**, une baisse de 0,3% pourrait être observée, grâce aux efforts consentis par les services dans le cadre du plan d'économies, et ce malgré les mesures gouvernementales imposées dont le coût est de 0,774 M€.

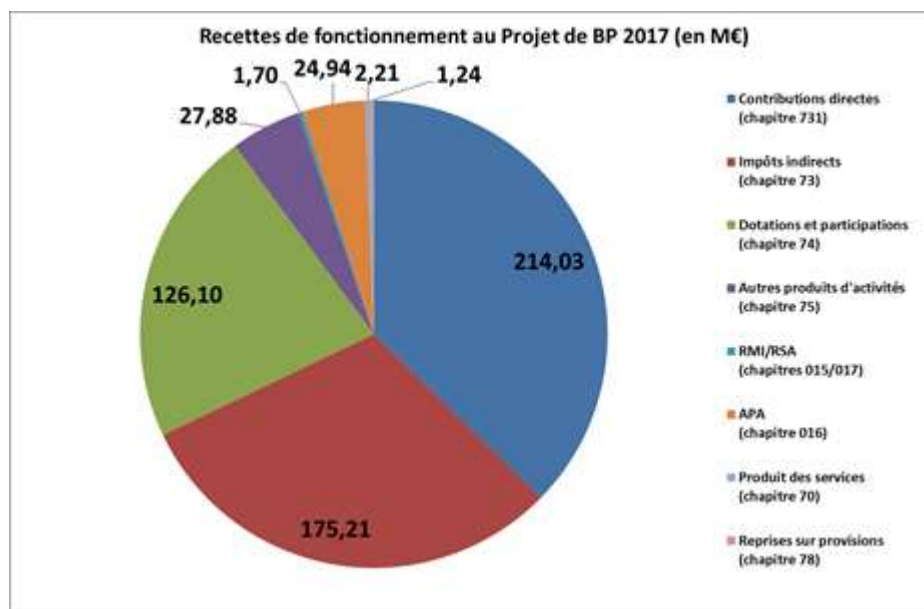
Les dépenses d'investissement du budget annuel (hors dette)

Un niveau d'investissement pour le territoire à hauteur de 119,8 M€ qui signe un ambitieux programme de soutien à l'économie locale, en hausse de 36% par rapport au voté 2016. Ce montant est composé de programmes en maîtrise d'ouvrage (64,4 M€) et de programme d'aides (52,8 M€), dont plus de la moitié (28,7 M€) sont consacrés aux communes et EPCI. Cet engagement en faveur des communes et des EPCI est par ailleurs appuyé par la création de trois nouveaux fonds pour les territoires.

2. Faits significatifs en recettes de fonctionnement et d'investissement

Les recettes de fonctionnement

Au global, **les recettes de fonctionnement (574,8 millions d'euros) diminuent au budget primitif 2017 de -2,4 %** par rapport au budget voté en 2016.



Les **recettes fiscales (389,2 millions d'euros)** sont en diminution de 9,7 % par rapport au voté 2016 et comprennent les éléments suivants :

- **La perte de 52 % de CVAE (soit environ - 45 millions d'euros)** au profit de la région dans le cadre du transfert d'une partie de la compétence transports. Une dotation de compensation équivalente à l'écart entre le montant de CVAE perdu et les charges nettes transférées sera perçue chaque année par le département.

Cependant, cette dotation sera figée dans le temps, contrairement à la CVAE. **Le département se trouve donc privé d'une importante marge de manœuvre pour l'avenir**, limitant son autonomie financière et fiscale.

Au global, **les recettes non fiscales connaissent une augmentation de 17,52 % (soit +27,7 M€) au projet de BP 2017** par rapport au voté 2016.

Cette augmentation est essentiellement due à la perception de la dotation de la région (+36 M€) afin de neutraliser la différence entre la CVAE transférée et le montant réel des dépenses de transports. Le département doit par ailleurs contribuer cette année encore au redressement des comptes publics, ce qui se traduit par une perte de DGF de 9,4 M€.

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à **91,3 millions d'euros** soit **+57 %** par rapport au budget voté en 2016. Le budget primitif 2017 est équilibré par un **montant d'emprunts nouveaux de 57,3 millions d'euros**, somme nécessaire au financement des **dépenses d'investissement de 119,8 millions d'euros** (hors équilibre du compte 45), non couvertes par les **recettes propres d'investissement (34 millions d'euros)** et par **l'autofinancement net de 29 millions d'euros**.

II. Une dette sécurisée et maîtrisée

A la date du 1er janvier 2017, l'encours de la dette serait de 474 130 885 €, soit une baisse de 3,34% par rapport au 1^{er} janvier 2016. Le département affiche une forte sécurisation de sa dette avec 92% de l'encours classé 1A selon la charte Gissler, soit le type de dette le moins risqué selon cette classification.

Souhaitant poursuivre sa contribution au développement du territoire et remplir les missions qui sont siennes, le Département doit développer ses projets tout en optimisant la gestion de sa dette en volume et en coût.

Ainsi, la stratégie de financement vise à intégrer au mieux la dette future, strictement nécessaire, dans la limite d'une capacité de désendettement contenue sous le seuil de 10 années.

Afin de diversifier ses financements et de réduire les coûts liés à sa politique de trésorerie, le Département va lancer en 2017, une procédure de notation. La note obtenue permettra de se financer directement sur les marchés financiers, afin de bénéficier de taux très attractifs.

En conclusion, le projet de BP 2017 permet de respecter **les objectifs suivants** :

- **Maintien d'un effort d'investissement d'environ 100M€ par an sur la mandature**
- Respect de la **discipline budgétaire** avec une épargne brute de 11,66% (66,8 M€) qui permet d'assurer un financement pérenne de l'investissement et d'éviter tout effet « boule de neige » sur la dette départementale,
- **Préservation de l'avenir** en contenant la capacité de désendettement à 7,3 années

Afin de respecter ces engagements, l'atteinte des objectifs du plan d'économies reste une priorité et nécessitera l'ouverture d'un dialogue de gestion afin d'identifier les pistes d'économies réalistes.